



C'est dans un contexte sombre que s'annonce la rentrée, après l'avalanche de plans sociaux de l'été, les prévisions pessimistes de croissance pour 2012 et 2013, un pouvoir d'achat en berne.

Après avoir marqué la rupture avec le précédent gouvernement par une série de mesures, notamment en matière fiscale, et un renouvellement du dialogue social, Jean-Marc Ayrault et ses ministres sont désormais confrontés aux attentes de mesures fortes en matière d'emploi et de rémunération.

Les plans de licenciement, l'augmentation du chômage, les prévisions à la baisse de la croissance suscitent l'inquiétude et la demande de mesures d'urgence.

La question du vote du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance suscite des clivages vifs, y compris au sein de la majorité, et la nécessité d'un débat démocratique est portée de plus en plus largement; l'adoption du traité et l'absence de tournant sur la dimension européenne auraient des conséquences fortes sur les choix budgétaires, la place des services publics et de la fonction publique.

D'ores et déjà, le budget 2013 prévoit une stabilité de l'emploi public et opère des ponctions dans certains ministères. Le ministère de l'Éducation, prioritaire, devrait bénéficier de nouveaux recrutements au delà du remplacement des départs en retraite; mais l'absence de mesures ayant des effets immédiats pour augmenter le vivier d'étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et d'éducation obère les possibilités d'amélioration du système public d'Éducation.

Le gouvernement doit prendre la mesure de la crise de recrutement et mettre en place des pré-recrutements en complément des aides sociales aux étudiants.

La future loi d'orientation et de programmation aura à donner des signes forts sur les questions de formation des maîtres, la relance de l'éducation prioritaire, les objectifs de démocratisation pour qualifier l'ensemble des jeunes dans le cadre d'un système éducatif pensé dans sa continuité et impliquant une unité du second degré.

Dans ce contexte et assumant ses responsabilités de syndicat majoritaire, le SNES lance en cette rentrée les « États généraux du Second degré » pour permettre l'expression et la mobilisation des personnels.

L'élaboration de la loi doit s'accompagner rapidement de l'ouverture de négociations préalables à différents décrets; comme celles de l'ensemble des salariés, les attentes et l'impatience des personnels de l'Éducation doivent trouver des réponses. L'absence de décisions sur les réformes contestées, en dehors de l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels, comme les conséquences des suppressions de postes vont se faire sentir lors de cette rentrée.

Le SNES continuera à faire entendre les revendications pour le second degré, appréciera avec nos professions les propositions gouvernementales et les formes de mobilisation les plus propres à obtenir des améliorations pour le second degré et ses personnels.

Frédérique Rolet, Roland Hubert, Daniel Robin
co secrétaires généraux du SNES

